

Toutes les louanges reviennent à Allah, nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge auprès de Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions ; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare, personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Moḥammad (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) est Son serviteur et Son Messager.

Allah dit (ce dont la traduction du sens est) :

**« Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission ».**

[Âli 'Imrân, 102]

Allah dit (ce dont la traduction du sens est) :

**« Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement ».**

[An-Nisâ, 1]

Allah dit (ce dont la traduction du sens est) :

**« Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son Messager obtient certes une grande réussite ».**

[Al-Aḥzâb, 70-71]

Ensuite :

La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidée est la guidée de Moḥammad (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ). Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la religion), et toutes les choses inventées (dans la religion), sont des innovations (religieuses), et toutes les innovations (religieuses) sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer.

Ceci étant dit :

L'introduction de l'auteur

## **Au Nom d'Allah, Le Tout Miséricordieux, Le Très-Miséricordieux,**

---

### EXPLICATION :

L'auteur -qu'Allah lui fasse miséricorde- a commencé cette épître par la basmalah (dire bismillâhi ar-Raḥmâni ar-Raḥîm) en prenant exemple sur le Livre d'Allah Le Très-Haut car la première chose sur laquelle tombe ton regard dans le moushaf et avant chaque sourate, c'est bismillâhi ar-Raḥmâni ar-Raḥîm.

Commencer par la basmalah dans ces épîtres, les livres et les ouvrages est un exemple pris sur le Livre d'Allah Le Très-Haut. De même le Prophète (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) l'écrivait au début de ses lettres lorsqu'il écrivait aux dirigeants et aux leaders et à ceux qui étaient à différents endroits du Monde les appelant à l'Islam. Il commençait donc ses lettres par bismillâhi ar-Raḥmâni ar-Raḥîm.

Il commençait également ses paroles et ses sermons par "bismillâhi ar-Raḥmâni ar-Raḥîm" ce qui indique que commencer par la basmalah est la Sounnah du Messager d'Allah (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) comme Soulaymân -que les Eloges d'Allah et Ses Salutations soient sur lui- a commencé sa lettre à Bilqîs la reine de Saba par la basmalah. Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) : « **La reine dit : « Ô notables! Une noble lettre m'a été lancée. Elle vient de Salomon ; et c'est : « Au nom d'Allah, le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux, Ne soyez pas hautains avec moi et venez à moi en toute soumission » »** {Sourate An-Naml, 29-31}.

Il convient de commencer par "bismillâhi ar-Raḥmâni ar-Raḥîm" dans toute affaire ayant de l'importance et tout ouvrage ayant une importance et ayant une valeur et toute lettre.

C'est pour cette raison que ceux qui ne commencent pas leurs ouvrages et leurs lettres par "bismillâhi ar-Raḥmâni ar-Raḥîm" ont délaissé la sounnah prophétique et la prise d'exemple sur le Livre d'Allah Le Très-Haut et peut-être qu'en raison de cela leurs livres et leurs épîtres n'ont pas de barakah et n'ont pas de bénéfice, d'utilité car s'ils ne comportent pas "bismillâhi ar-Raḥmâni ar-Raḥîm", alors le bénéfice en est retiré.

Pourquoi ont-ils délaissé "bismillâhi ar-Raḥmâni ar-Raḥîm" ? Ils ne l'ont délaissée que parce que c'est une sounnah et eux fuient la Sounnah ou imitent aveuglément ceux qui fuient la Sounnah.

Il incombe donc de prêter attention à ce genre de choses.

Donc, le sens de 'bismillâhi ar-Raḥmâni ar-Raḥîm'' est une demande d'aide (à Allah) au moyen du Nom d'Allah.

Sa parole : "bismillâh" est un jâr et un majrour afférents à un sous-entendu ayant le sens de "je demande l'Aide (à Allah) au moyen d'Allah Le Tout-Miséricordieux, Le Très-Miséricordieux" ou "je commence par "bismillâhi ar-Raḥmâni ar-Raḥîm" en cherchant la barakah au moyen de cette basmalah et en demandant à Allah Son Aide au moyen de Son Nom Exalté soit-Il.

C'est donc une introduction d'une grande importance pour les sermons et les livres et les épîtres car la personne demande l'Aide d'Allah en leur début et cherchent la barakah au moyen de Son Nom Exalté soit-Il.



## Le premier message :

### Les quatre points contenus dans la sourate al-'aṣr :

#### La science

#### Sache – qu'Allah te fasse miséricorde -...

---

##### EXPLICATION :

Sa parole "sache" est une parole qui attire l'attention sur l'importance du sujet.

Lorsqu'il dit : "Sache" : son sens est que la chose qu'il va te dire est une affaire importante. Cette parole indique donc l'importance du sujet qu'il commence par cette parole.

Le sens de "Sache" : c'est un verbe impératif pris de la science, c'est-à-dire "Apprends".

La science c'est la compréhension d'une chose comme elle est dans sa réalité ou percevoir une chose conformément à ce qu'elle est dans la réalité.

Comprendre une chose contrairement à ce qu'elle est en vérité ou la percevoir contrairement à ce qu'elle est en vérité, c'est l'ignorance et c'est l'opposé de la science.

Sa parole : "qu'Allah te fasse miséricorde" : Ceci est une invocation pour l'étudiant en sciences islamiques, celui qui apprend la science religieuse. Le cheikh invoque donc pour les étudiants en sciences islamiques qu'Allah Le Très-Haut leur fasse miséricorde et qu'Il les couvre de Sa Miséricorde. Il y a dans cette invocation la douceur de l'enseignant envers son élève, celui qui apprend et de commencer avec les bonnes paroles et l'invocation vertueuse et ce afin que cela affecte la personne et qu'elle s'applique envers son enseignant tandis que s'il commence par des paroles dures et des paroles inappropriées, alors cela fera fuir la personne.

Ce qui est obligatoire de la part de l'enseignant et à celui qui appelle les gens à Allah, le prédicateur, et à celui qui ordonne le convenable et interdit le blâmable d'être doux envers ceux à qui ils s'adressent en invoquant Allah pour eux et en leur parlant avec des paroles douces et de leur faire des compliments car cela aura pour conséquence qu'ils seront plus à même d'accepter.

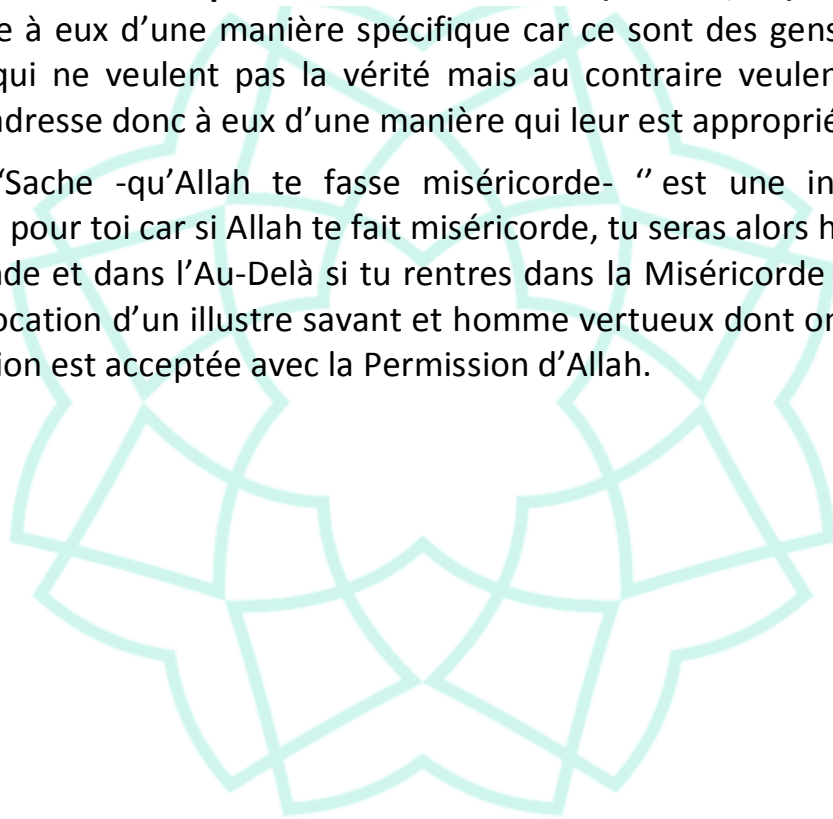
Quant à l'obstiné et l'opiniâtre, ceux-là on s'adresse à eux d'une autre manière. Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) : « **Et ne discutez que de la meilleure façon avec les gens du Livre, sauf ceux d'entre eux qui sont injustes. Et dites : « Nous croyons en ce qu'on a fait descendre vers nous et descendre vers vous, tandis que notre Dieu et votre Dieu est le même, et c'est à Lui que nous nous soumettons »** » {Al-'Ankabout, 46}.

Ceux qui sont injustes parmi les Gens du Livre et sont obstinés et sont opiniâtres, ceux-là on ne discute pas avec eux de la meilleure des façons mais au contraire on s'adresse à eux d'une manière qui les réprime. Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) : « **Ô Prophète, lutte contre les mécréants et les hypocrites, et sois rude avec eux; l'Enfer sera leur refuge, et quelle mauvaise destination!** » {At-Tawbah, 73}.

Les hypocrites ne sont pas combattus avec les armes mais ils sont combattus avec les preuves et les arguments et les paroles et en les réfutant avec dureté afin de les réprimer et de faire fuir les gens d'eux.

Allah Le Très-Haut dit à leur sujet (ce dont la traduction du sens est) : « **et dis-leur sur eux-mêmes des paroles convaincantes** » {An-Nisâ, 63}. Ceux-là donc, on s'adresse à eux d'une manière spécifique car ce sont des gens obstinés et opiniâtres qui ne veulent pas la vérité mais au contraire veulent égarer les gens. On s'adresse donc à eux d'une manière qui leur est appropriée.

Sa parole 'Sache -qu'Allah te fasse miséricorde-' est une invocation de miséricorde pour toi car si Allah te fait miséricorde, tu seras alors heureux dans ce Bas-Monde et dans l'Au-Delà si tu rentres dans la Miséricorde d'Allah. Ceci est une invocation d'un illustre savant et homme vertueux dont on espère que son invocation est acceptée avec la Permission d'Allah.



**...qu'il nous est obligatoire d'apprendre quatre affaires :  
La première : la science...**

---

Sa parole : "qu'il est obligatoire" : L'obligatoire c'est ce pour lequel celui qui s'en acquitte est récompensé et celui qui le délaisse est châtié. Le recommandable c'est ce pour lequel celui qui s'en acquitte est récompensé mais celui qui ne s'en acquitte pas n'est pas châtié. Le licite c'est ce pour lequel il n'y a ni récompense pour celui qui le fait ni de châtiment pour celui qui le délaisse.

Sa parole : "qu'il est obligatoire" : C'est-à-dire que cette affaire ne fait pas partie de ce qui est recommandable ni de ce qui est licite mais de plus cela fait partie des obligations qui incombent à toute personne.

Donc, si nous délaissions l'apprentissage de ces affaires nous sommes alors en état de péché car tel est le degré de l'obligatoire. Il n'a pas dit que cela nous est recommandé ou que cela nous est préférable mais au contraire il a dit que cela nous est obligatoire et celui qui délaisse l'obligation est en état de péché et car la science religieuse ne peut être acquise qu'en apprenant. L'apprentissage requiert des efforts et du temps et requiert de la compréhension et d'être concentré (d'avoir le cœur présent). Voilà donc l'apprentissage.

Sa parole : "quatre affaires" : ce sont quatre sujets de recherches "masâil" qui ont été appelées de cette manière car il est obligatoire qu'on questionne à leur sujet et qu'on leur donne de l'importance.

Sa parole : "la science" : Le sens de science ici est la science religieuse islamique car c'est cette science qu'il est obligatoire d'apprendre. Il est obligatoire à tout musulman et à toute musulmane de les apprendre qu'ils soient libres ou asservis, riches ou pauvres, rois ou va-nu-pieds. Il est obligatoire à tout musulman d'apprendre ces quatre affaires.

Ceci est ce que les savants appellent l'obligation individuelle et c'est ce qui est obligatoire à tous les musulmans.

Les cinq prières quotidiennes prescrites sont obligatoires aux hommes et aux femmes et la prière en congrégation à la mosquée aux hommes. Il est donc obligatoire à tout musulman d'apprendre cela et c'est pour cela que l'auteur a dit "Il nous est obligatoire" et n'a pas dit "il est obligatoire à certains d'entre nous" mais au contraire il a dit "Il nous est obligatoire" c'est-à-dire à nous tous musulmans. Il est donc obligatoire à toute personne d'apprendre cette science car la science se divise en deux catégories :

1. **La première** : Ce qui est obligatoire d'apprendre d'une obligation individuelle et donc personne ne peut être excusé de l'ignorer et c'est ce sans lequel la pratique de la religion ne peut être droite à l'exemple des cinq piliers de l'Islam qui sont : les deux attestations de foi, l'accomplissement de la prière, s'acquitter de la zakât, le jeûne du mois de Ramadan et le pèlerinage à la Mecque. Il n'est pas permis à un musulman de les ignorer mais de plus il lui est obligatoire de les apprendre. Apprendre le sens des deux attestations de foi ce n'est rien d'autre qu'apprendre la croyance. L'individu apprend la croyance afin de la mettre en pratique et il apprend ce qui s'oppose à elle afin de s'en écarter. Ceci est le contenu des deux attestations de foi. De même il apprend les piliers de la prière et ses conditions et ses obligations et ses sounan. Il faut qu'il les apprenne en détails et pas uniquement de prier alors qu'il ne connaît pas les jugements et règles de la prière. Comment quelqu'un peut s'acquitter d'une action alors qu'il ne connaît pas cette action dont il est en train de s'acquitter ?! Comment peut-il s'acquitter de la prière alors qu'il est ignorant de ses règles et jugements ?! Donc, il lui incombe d'apprendre les règles de la prière et ce qui l'annule. Il est obligatoire d'apprendre cela. De même il apprend les règles de la zakât et apprend les règles du jeûne et apprend les règles du pèlerinage. Donc lorsqu'il veut effectuer le pèlerinage, il lui est obligatoire d'apprendre les règles du pèlerinage afin qu'il s'acquitte de ces actes d'adoration de la manière légiférée. Cette catégorie, personne n'est excusé de l'ignorer et c'est ce qui est appelé les obligations individuelles qui incombent à tout musulman.

2. **La deuxième** : C'est ce qui est en plus de ce qui a été cité précédemment en termes de jugements légiférés dont la communauté a besoin dans son ensemble mais il se peut que tous les individus particuliers n'en aient pas besoin comme les règles et jugements des ventes et des transactions et des awqâf et des héritages et des recommandations et des mariages et des crimes. Il faut cela pour la communauté mais cela n'est pas obligatoire pour tout membre de la communauté de les apprendre mais au contraire si en apprennent ceux qui suffisent parmi les savants, alors cela suffit afin qu'ils s'acquittent du besoin des musulmans en termes de justice rendue et de fatwâ et d'enseignement etc. Ceci s'appelle les obligations communautaires qui, lorsque ceux qui suffisent s'en acquittent, le reste de la communauté n'est pas en état de péché mais si tout le monde les délaisse alors tout le monde est en

état de péché. Il est donc obligatoire que des gens de cette communauté apprennent cette catégorie car ils en ont besoin mais on ne dit pas à chacun : "il t'est obligatoire de connaître et comprendre ces sujets" car il se peut que cela ne soit pas donné à tout le monde. Cela est spécifique à ceux qui en ont la capacité et qui ont les aptitudes nécessaires dans la communauté. Si une partie de la communauté s'en acquitte alors il s'est acquitté de cette obligation contrairement à la première catégorie car chacun en est responsable à titre individuel car il ne lui est pas possible de s'acquitter de ces actes d'adoration sans science. C'est pour cela que le cheikh a dit : "Il nous est obligatoire" et il n'a pas dit "il est obligatoire aux musulmans" ou "il est obligatoire à certains musulmans" mais au contraire il a dit "il nous est obligatoire" c'est-à-dire à chacun d'entre nous, une obligation individuelle.

Et afin que nous sachions avant de rentrer dans ces affaires que le sens de science qui est obligatoire à la communauté soit au niveau individuel soit au niveau communautaire est la science religieuse légiférée avec laquelle est venu le Messager d'Allah (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ).

Quant aux sciences mondaines comme l'apprentissage des métiers et des professions, le calcul, les mathématiques et l'ingénierie, tout ceci est licite. Il est licite de les apprendre et il se peut que cela devienne obligatoire si la communauté en a besoin.

Alors c'est obligatoire à ceux qui en sont capables mais ce n'est pas de science entendue dans le Coran et la Sounnah et au sujet de laquelle Allah Le Très-Haut a fait l'éloge de ses gens et au sujet de laquelle le Prophète (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a dit : « Les savants sont les héritiers des prophètes »<sup>[1]</sup>. Le sens est la science religieuse islamique.

Quant aux sciences mondaines, ceux qui les ignorent ne sont pas en état de péché et ceux qui les apprennent, cela leur est licite et s'il en fait bénéficier la communauté, il est alors récompensé et rétribué pour cela.

Si quelqu'un meurt en ignorant cette science, cela ne lui est pas reproché le Jour du Jugement tandis que celui qui meurt en ignorant la science religieuse islamique -spécifiquement la science nécessaire obligatoire- il sera questionné à ce sujet le Jour du Jugement : pourquoi n'as-tu pas appris ? Pourquoi n'as-tu pas questionné ?

---

<sup>1</sup> Rapporté par Al-Boukhârî n°67 et Abou Dâoud n°3641 et Ibn Mâjah n°223 et At-Tirmidhî n°2682 d'après le hadîth d'Abou Ad-Dardâ qu'Allah l'agrée.



Celui qui dira dans sa tombe " Mon Seigneur est Allah et l'islam est ma religion et mon prophète est Moḥammad (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ)" sera sauvé et il lui sera dit : "Où as-tu appris cela ?" - Et il répondra : "J'ai lu le Livre d'Allah et je l'ai appris".

Quant à celui qui s'est détourné de cela, lorsqu'il sera questionné dans sa tombe, il répondra : "Hâh ! Hâh ! Je ne sais pas ! J'ai entendu les gens dire quelque chose et donc je l'ai dit".

Ce dernier, sa tombe s'allumera en feu -qu'Allah nous en préserve ! – et la tombe lui sera rendue étroite à tel point que ses côtes seront entrelacées et il se retrouvera dans une fosse parmi les fosses de l'Enfer car il n'a pas su et n'a pas récité. Il lui sera alors dit : **"Tu n'as pas su et tu n'as pas récité ni suivi ceux qui savent"** <sup>[2]</sup> <sup>[3]</sup>. Il n'a donc pas appris et il n'a pas pris exemple sur les gens de science mais au contraire il a perdu sa vie.

Voilà donc celui qui aura comme résultat le malheur et nous cherchons refuge auprès d'Allah contre cela.

Sa parole : "la science" : C'est la science religieuse islamique qui nous est demandée au niveau communautaire et au niveau individuel et c'est la connaissance d'Allah par Ses Noms et Ses Attributs et la connaissance du droit qu'Il a sur nous et c'est de l'adorer Lui Seul sans Lui donner d'associé. La première chose qui incombe au serviteur c'est de connaître son Seigneur Exalté soit-Il et savoir comment l'adorer.

---

<sup>2</sup> Rapporté par Al-Boukhârî d'après le ḥadīth d'Anas n°1338 et Mouslim de manière résumée aussi d'après le ḥadīth d'Anas n°2870 et rapporté par Abou Dâoud d'après le long ḥadīth d'Al-Barâ bnou 'Âzib n°4753.

<sup>3</sup> N.d.t : Traduction conforme à l'explication d'Ibn Ḥajar dans Fath Al-Bârî l'explication de Ṣaḥīḥ Al-Boukhârî.